

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **26 (1908)**

Heft 68

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester „ 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden
Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre „ 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux
Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Er erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Paraît 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die vierspaltige Bogzelle (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1908. 17. März. Die Firma R. Suter, Buchdruckerei und Verlag, in Bern (S. H. A. B. Nr. 260 vom 22. Juni 1905, pag. 1037) ist infolge Association erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «R. Suter & Cie».

17. März. Rudolf Suter, Vater, und Rudolf Suter, Sohn, beide von Krummenau (St. Gallen) und in Bern wohnhaft, haben unter der Firma R. Suter & Cie in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1908 begonnen und Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «R. Suter» übernommen hat. Natur des Geschäftes: Buchdruckerei und Verlag, Schwanengasse 9.

Bureau de Courtelary.

17 mars. Dans son assemblée générale du 21 février 1908, l'association existant à St-Imier sous la raison sociale Société des Hôteliers et cafetiers de St-Imier et environs (F. o. s. du c. du 6 mai 1907, n° 117, page 809), a procédé au renouvellement de son comité qui est actuellement composé de: président: Charles Grau; vice-président: Léon Favre; secrétaire: Ernest Dreyer; caissier: Albert Rothen; membres adjoints: Jean Arn, Ernest Feutz et Louis Burtcher; demeurant tous à St-Imier. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et du secrétaire.

Bureau de Delémont.

18 mars. Louis Boéchat et Charles Boéchat, de Miécourt, demeurant les deux à Delémont, ont constitué en ce dernier lieu, sous la raison sociale Les fils de Paul Boéchat, une société en nom collectif commenciée le 16 mars 1908. La société donne procuration à Paul Boéchat, de Miécourt, demeurant à Delémont. Genre de commerce: Imprimerie commerciale.

18 mars. Sous la dénomination de Société des entrepreneurs du Jura-Nord il est fondé, à Delémont, une association qui a pour but de sauvegarder les intérêts communs des entrepreneurs de Porrentruy, Delémont, Laufon, Moutier et Tavannes, et prendre position dans les rapports avec les autorités et les ouvriers et traiter toutes les questions qui intéressent l'industrie du bâtiment. La durée est indéterminée. Peut devenir membre de l'association toute personne ou raison sociale exerçant d'une manière suivie l'industrie de la construction. La réception de nouveaux membres se fait par le comité, sur demande écrite. La qualité de membre se perd: 1° Par la démission volontaire pour la fin de l'année, après 6 mois d'avertissement et après avoir rempli les engagements financiers; cependant la démission ne peut être donnée avant la fin de la troisième année après l'entrée dans l'association; 2° par exclusion prononcée par l'assemblée générale; 3° par suite de faillite. Les cotisations sont fixées toutes les années par l'assemblée générale ordinaire; elles sont à payer au prorata des salaires payés aux ouvriers de l'année précédente et sont fixées à 1/3 %^o. Le minimum à payer par un membre de l'association est fixé à fr. 5 par année. La société ne poursuit pas un but lucratif. La qualité de membre de l'association n'entraîne, dans aucun cas, la responsabilité personnelle vis-à-vis des tiers. La fortune seule de l'association est engagée. Les convocations sont faites par écrit. Les organes de l'association sont: 1° l'assemblée générale, 2° un comité de 9 membres, 3° les vérificateurs de comptes. L'association est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du président et d'un membre du comité. Les membres du comité sont: Otto Frey, originaire de Oberwil (Nieder-Simmmental), à Delémont, président; Emile Steiner, originaire de Grindel, à Laufon; Désiré Fouillat, de Verdun, à Delémont; Auguste Glanzmann, originaire de Marbach, à Delémont; Léon Karrer, de et à Roeschenz; Hermann Eherhardt, originaire de Sobnottwil, à Porrentruy; Ambroise Parietti, originaire de Bosco, à Porrentruy; Isidore Giombérini, originaire de Sumurago, p. Milan, à Moutier; et Jean Bueche, de et à Court. Les statuts sont datés du 9 mai 1907.

Bureau Wangen.

17. März. Die unter der Firma Küserergesellschaft Oeschwand im Handelsregister eingetragene Genossenschaft mit Sitz in Oeschwand, Gemeinde Ochlenberg (S. H. A. B. Nr. 103 vom 31. März 1898, pag. 421, und dortige Verweisung), hat ihren Vorstand neu bestellt wie folgt: Präsident: Emil Zumstein, Landwirt in Spich; Vizepräsident: Fritz Zumstein, im Homberg; Sekretär: Fritz Schärer, im Homberg; Beisitzer: Die bisherigen Johann Schneeberger auf Oeschwand und Jakob Christen in Wannenthal.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten.

1908. 18. März. Die Genossenschaft unter der Firma Allgemeiner Konsumverein Recherswil mit Sitz in Recherswil (S. H. A. B. Nr. 365 vom 23. September 1904, pag. 1457) hat ihren Vorstand neu bestellt und gewählt: 1) als Präsident: Heinrich Frei (bisher); 2) als Vizepräsident: Johann Jäggi (neu); 3) als Aktuar: Jakob Egger (neu); 4) als Kassier:

Josef Amhühl (bisheriger Aktuar), und 5) Emil Lüthi (bisher); alle wohnhaft in Recherswil. Der Präsident oder Vizepräsident führen mit dem Aktuar oder Kassier zu zweien kollektiv die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft.

Bureau Olten.

18. März. Der Inhaber der Firma Theodor Michel in Olten (S. H. A. B. Nr. 23 vom 1. Februar 1894, pag. 91, und Nr. 261 vom 18. September 1896, pag. 1074) verzehrt infolge Aufgabe der Geschirrführung als Natur des Geschäftes: Spezerei-, Samen-, Quincaillerie-, Zigarren- und Tabakhandel.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciafusa

1908. 17. März. Die Firma Ad. Rochedieu-Segesser, Hotelbetrieb, in Neuhausen (S. H. A. B. Nr. 313 vom 20. Dezember 1907, pag. 2162) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

17. März. Unter der Firma Kurhaus & Grands Hotels Schweizerhof & Bellevue Aktiengesellschaft, Chute du Rhin, Neuhausen-Schaffhausen (Société anonyme des Grands Hôtels et Bains Schweizerhof & Bellevue, Chute du Rhin Neuhausen-Schaffhausen) bat sich mit dem Sitz in Neuhausen und auf unbestimmte Dauer eine Aktiengesellschaft gegründet. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und der Fortbetrieb der von der Firma «A. Rochedieu-Segesser» bisher betriebenen Hotelgeschäfte. Die Gesellschaftsstatuten sind am 25. Februar 1908 festgestellt worden. Das Aktienkapital beträgt Fr. 603,500 (sechshundertdreitausendfünfhundert Franken), eingeteilt in 707 Stück voll liberierte Stammaktien von je Fr. 500 und 1000 Stück Prioritätsaktien von je Fr. 250. Auf jeder Prioritätsaktie sind 20 % einbezahlt. Sämtliche Aktien lauten auf den Inhaber. Ausser dem obligatorischen Schweiz. Handelsamtsblatt sind als Publikationsorgane bezeichnet: Das «Schaffhauser Intelligenzblatt», das «Schaffhauser Tageblatt» und die «Neue Zürcher Zeitung». Durch Beschluss des Verwaltungsrates können noch andere Publikationsorgane bestellt werden. Die aus einem Delegierten des Verwaltungsrates und dem Direktor bestehende Betriebsleitung vertritt die Gesellschaft nach aussen und führt für diese gemeinschaftlich die verbindliche Unterschrift. Ebenso zeichnet rechtsverbindlich der Präsident des Verwaltungsrates gemeinsam mit einem vom Verwaltungsrat bezeichneten Mitglied desselben. Delegierter des Verwaltungsrates in der Betriebsleitung ist Adolphe Rochedieu-Segesser, von Chêne-Bougeries (Gené), in Neuhausen; Präsident des Verwaltungsrates: Hermann Stokar-Sigerist, von und in Schaffhausen; unterschriftsberechtigtes Mitglied des Verwaltungsrates: Jacob Oechslin-Bek, von Schaffhausen, in Neuhausen. (Der Direktor ist noch nicht gewählt.)

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1908. 16. März. Die Firma J. Wolfers-Simson, Stickerei-Versandgeschäft, Fabrikation en gros und Detailverkauf, in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 482 vom 28. November 1906, pag. 1925) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

16. März. Die Firma Gebrüder Wildhaber, Möbel- u. Baugeschäft, in Wallenstadt (S. H. A. B. Nr. 100 vom 8. April 1897, pag. 411) ist infolge Austrittes von Josef Wildhaber erloschen.

Inhaber der Firma W. Wildhaber, Möbel- & Baugeschäft, in Wallenstadt ist Walter Wildhaber, von und in Wallenstadt, welcher die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma übernimmt. Möbel- und Baugeschäft. Die Firma erteilt Prokura an Alfred Kropf, von Interlaken, in Wallenstadt.

17. März. Der Inhaber der Firma G. Torgler-Kramer in Sevelen (S. H. A. B. Nr. 50 vom 12. Februar 1902, pag. 197) hat seine Firma in G. Torgler abgeändert. Das Geschäft wird in bisheriger Weise und mit den gleichen Artikeln weitergeführt.

17. März. Die Firma Gebr. Lei in Thal (S. H. A. B. Nr. 212 vom 24. August 1907, pag. 1491) ist infolge Auflösung der Kollektivgesellschaft erloschen.

Inhaber der Firma Heinrich Lei in Thal ist Heinrich Lei, von Berneck, in Thal. Maurer- und Steinbauergeschäft. Buchsteig.

17. März. Aktiengesellschaft Cylander, mit Hauptsitz in Herisau und Filiale in Flawil (S. H. A. B. Nr. 84 vom 3. März 1906, pag. 334). Dem Direktor Hermann Müller wird an Stelle der bisher innegehabten Prokura die volle Unterschriftsberechtigung erteilt. Ferner wird Einzelprokura erteilt an Dr. Robert Stünzi, von Basel und Horgen, in Herisau.

17. März. Aktienbrauerei Wyl, mit Sitz daselbst. Die Unterschrift des Direktors Adolf Robert ist erloschen (S. H. A. B. Nr. 42 vom 16. Oktober 1906, pag. 1682). Als Direktor wurde interimistisch Wilhelm Funk in Wil gewählt, welcher kollektiv mit dem Präsidenten oder dem Vizepräsidenten des Verwaltungsrates die rechtsverbindliche Unterschrift führt.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1908. 6 mars. Il résulte d'un extrait du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 4 février 1908 de la Banque Fédérale (Société Anonyme), ayant son siège à Zurich et une succursale à Lausanne (F. o. s. du c. du 27 août 1904), que la signature collective conférée à Eugène H. Ruedolf cesse de déployer ses effets et est radiée.

16 mars. La signature donnée à Robert Demmler, inspecteur de la Banque Populaire Suisse ou Schweizerische Volksbank, association ayant son siège à Berne et comptoir à Lausanne (F. o. s. du c. des 13 juillet 1906, 21 octobre et 14 novembre 1907), est éteinte et radiée.

16 mars. La maison L. Chapillaz, à Lausanne, fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, gros et détail (F. o. s. du c. du 14 mai 1901), fait inscrire que son genre de commerce actuel est: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant.

Vente exclusive en gros. Le bureau et dépôt est transféré de la Rue Haldimand 11, à la Gare du Grand Pont, magasin n° 5 A.

16 mars. Le chef de la maison J. Vannod, à Lausanne, est Julien Vannod, d'Orny, domicilié à Lausanne. Genre de commerce: Fournitures générales pour la photographie et branches s'y rattachant, en détail. Magasin: Rue Haldimand 11, à l'enseigne «Photo-hall».

16 mars. Dans son assemblée générale du 16 septembre 1907, la Société des Eaux de Pierre-Ozair, société anonyme ayant son siège à Lausanne (F. o. s. du c. des 29 mai 1883, 25 septembre 1886, 26 novembre 1903 et 19 novembre 1907), a décidé sa dissolution. La liquidation sera opérée par Hippolyte Pinet, administrateur, à Lyon, et François Fiaux, notaire à Lausanne.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Môtiers (district du Val-de-Travers).

1908. 17 mars. La raison Jean Kincher fils, vins en gros, à Noiraigue (F. o. s. du c. du 14 janvier 1907, page 66), est radiée d'office ensuite de la faillite de son chef.

Genève — Genève — Genève

1908. 16 mars. Le chef de la maison E. Jeanneret, à Genève, est Emile-Louis Jeanneret, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce de bonneterie et confections pour dames. Magasin: 5, Rue Rousseau.

16 mars. La société en nom collectif Merlo fratelli (Merlo frères), à Carouge (F. o. s. du c. du 30 août 1890, page 638), est déclarée dissoute dès le 16 mars 1908.

L'associé Rodolphe Merlo, de Genève, domicilié à Carouge, est resté, dès cette date, chargé de l'actif et du passif de la maison, qu'il continue seul, sous la raison R. Merlo, à Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment. Locaux: 27, Rue Ancienne.

16 mars. Le chef de la maison Merlo Angelo, à Carouge, commençant le 16 mars 1908, est Angelo Merlo, de Genève, domicilié à

Carouge. Genre d'affaires: Entreprise générale du bâtiment. Locaux: 26, Rue Jacques Dalphin.

16 mars. La société en nom collectif Spinedi et Grassi, travaux en ciments et carrelage, à Genève, dont l'entrée en liquidation a été publiée dans la F. o. s. du c. du 21 février 1900, page 257, est radiée ensuite de clôture de sa liquidation.

16 mars. La Fédération des Typographes de la Suisse Romande, Section de Genève, société ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 26 avril 1907, page 742), a, dans son assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 1908, renouvelé son comité. Le président est Louis Daubisse, domicilié à Genève, le vice-président: Jean Dalmais, domicilié à Plainpalais. La société est engagée par la signature du président ou par celle du vice-président.

16 mars. Aux termes d'acte passé par devant M^e Charles-Louis-Ferdinand Cherbuliez, notaire à Genève, le 14 février 1908, la Société immobilière Carrefour de Rive, société anonyme ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 3 mars 1903, page 326), a porté son capital social de la somme de fr. 80,000 à celle de quatre-vingt onze mille francs (fr. 91,000) par l'émission de 110 actions privilégiées de 100 fr. chacune et a modifié les art. 5, 6 et 35 de ses statuts dans ce sens. Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées. L'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 1906, a nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Alphonse Clerc, Adolphe Stucker, domicilié à Genève.

16 mars. Dans sa séance du 15 février 1908, le conseil d'administration du «Crédit Lyonnais», société anonyme ayant son siège à Lyon et une succursale à Genève, sous le titre de Crédit Lyonnais, Agence de Genève (F. o. s. du c. du 8 mai 1907, page 827), a désigné Antoine Voisin, domicilié à Genève, comme second sous-directeur de l'agence de Genève, en remplacement de Eug. Joly de Blazon. Par suite de cette nomination, les pouvoirs antérieurement conférés à Eug. Joly de Blazon sont éteints.

B. 6.

**Compte de profits et pertes
du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer**

pour l'exercice 1907.
(Sauf ratification réglementaire.)

Doit.				Avoir.	
Charges.				Produits.	
I. Frais d'administration.					
	1,385	—	Indemnité aux membres de l'administration.		
	19,638	—	Appointements aux employés et correspondants.		
	1,000	—	Location.		
	858	80	Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	1,526	72	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, etc.).		
	1,457	85	Ports de lettres, dépêches, timbres, enregistrements, etc.		
	150	—	Frais de confection de billets de banque.		
	328	95	Frais d'importation de numéraire de l'étranger.		
	292	17	Mobilier: Fournitures, entretien, etc.		
27,825	29	1,192	Divers: Frais de poursuites et de procès, voyages, honoraires, téléphone, etc.		
II. Impôts.					
	945	65	Impôt fédéral sur billets de banque.		
	4,388	10	Impôt cantonal sur billets de banque.		
	1,185	29	Autres impôts cantonaux.		
7,369	82	850	Impôts communaux.		
III. Intérêts débiteurs.					
<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>					
	181	60	A comptes de banques d'émission et correspondants.		
	8,217	14	A comptes courants créanciers.		
	48,288	50	A dépôts en caisse d'épargne.		
<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>					
	55,813.	05	Intérêts et coupons payés.		
	567.	85	Intérêts échus et non payés sur dépôts.		
	32,540.	50	Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907 sur obligations.		
115,610	69	58,923	29,997.95 A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent.		
IV. Pertes et amortissements.					
	2,138	22	Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	37,621	30	Sur effets publics.		
	5,577	90	Sur propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque, y compris l'amortissement de fr. 4000 sur adjudications.		
45,437	42	100	Don annuel à l'Hospice de la Broye.		
VI. Bénéfice net.					
	397	73	Solde au 31 décembre 1906.		
62,895	53	62,497	Bénéfice net de l'exercice.		
259,138	75				
I. Produit du compte d'effets de change.					
Effets escomptés sur la Suisse:					
			Intérêts perçus et commissions	46,703. 64	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	7,470. —	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1907 à 6%	54,173. 64	
				6,733. 85	47 439 79
Avances sur nantissement:					
			Intérêts perçus et commissions	1,143. 45	
			Réescompte de l'exercice précédent à 6%	158. 50	
				1,301. 95	
			A déduire: Réescompte au 31 décembre 1907 à 6%	138. 15	1,163 80
			Effets à l'encaissement et impayés:		
			Produits d'encaissements, etc.	563	44 49,167 03
II. Intérêts créanciers et commissions.					
<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>					
			Des banques d'émission et correspondants	2,624	82
			Des comptes courants débiteurs	134,116	37
<i>b. Sur autres créances et placements.</i>					
Des placements hypothécaires:					
			Intérêts perçus	4,032. 40	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907	3,036. 30	
				7,068. 70	
			A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	4,366. —	2,702 70
D'effets publics:					
			Intérêts perçus sur effets publics propres	49,913. 20	
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1907	10,524. 30	60,237 50 199,681 39
III. Produits des immeubles.					
			Du bâtiment de la banque	1,330	—
			D'autres propriétés foncières	1,577	90 2,907 90
V. Produits divers.					
			Bénéfice sur participations	5,050	—
			Agio sur coupons, billets de banque étrangers, monnaies, etc.	1,708	—
			Divers: Bénéfice sur confection de billets de banque	226	70 6,984 70
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.					
			Report à nouveau	397	73 259,138 75

Annexe au compte de profits et pertes du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer, pour l'exercice 1907.

Répartition des bénéfices.

A teneur de l'article 70*) des statuts, la répartition suivante des bénéfices a été proposée:

Le bénéfice à répartir pour l'année 1907 s'élève à	fr. 62,895. 53
5% au fonds de réserve statutaire	fr. 3,124. 90 élevés à fr. 3,500. —
Le solde 95% aux actionnaires, par	n 59,770. 63 réduits n n 6,895. 53
Report à nouveau	
Somme égale	fr. 62,895. 53

*) Article 70 des statuts: Le bénéfice accusé par le bilan est réparti comme suit:

- 1^o Au moins le 5% est versé au fonds de réserve, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le quart du capital social; si ce chiffre une fois atteint venait à être diminué, les versements reprendront jusqu'à ce qu'il soit complété à nouveau.
 - 2^o Le solde, soit 95%, sera réparti entre les actionnaires.
- L'assemblée générale pourra toutefois, sur la proposition du conseil d'administration, constituer une réserve spéciale, même en dehors du prélèvement ci-dessus en faveur du fonds de réserve, ou reporter une partie du bénéfice de l'année au compte de l'année suivante.

Bilan annuel du Crédit agricole et industriel de la Broye, à Estavayer pour l'exercice 1907.

(Sans ratification réglementaire.)

Actif.

Passif.

Actif			Passif		
I. Caisse.			I. Emission de billets.		
	320,000	—	Couverture des billets en espèces ayant cours légal.		
	36,275	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.		
	356,275	—	Encaisse légale.		
	25,900	—	Propres billets en caisse. (Voir annexe n° 1)		
	69,200	—	Billets des autres banques d'émission suisses.		
	306	—	Billets étrangers.		
451,911	85	230	85	Autres valeurs en caisse.	
II. Créances à courte échéance.			II. Engagements à courte échéance.		
			(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)		
	4,356	65	Banques d'émission suisses, comptes créanciers		12,727
	21,652	10	Correspondants créanciers		5,482
	24,652	47	Comptes courants créanciers. (Voir annexe n° 3)		280,582
50,661	22		Intérêts échus et non payés sur dépôts		597
			Dividendes échus et non encaissés		917
			300,277		44
III. Créances sur effets de change.			IV. Autres engagements à terme.		
			(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)		
			Dépôts en caisse d'épargne. (Voir annexe n° 4)		1,298,586
			Obligations et dépôts dont le remboursement peut avoir lieu en 1908		320,025
			Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu en 1908		754,095
			2,872,707		95
IV. Autres créances à terme.			V. Comptes d'ordre.		
			(Disponibles après 8 jours.)		
	21,519	—	Récompense sur articles de l'actif		6,872
	12,491	10	Prorata d'intérêts sur articles du passif		32,540
754,302	13		Bénéfice net à répartir pour l'année 1907		52,500
			91,912		50
V. Placements à terme indéfini.			VI. Fonds propres.		
			Capital versé		1,000,000
	2,513,498	01	Fonds de réserve statutaire (Y compris la répartition de 1907)		165,500
	34,692	70	Réserve supplémentaire		68,000
2,548,190	71		Soldé du bénéfice de 1907, report à nouveau		6,895
			1,240,395		53
VI. Valeurs en nantissement.			VII. Fonds propres.		
	60,700	—	Capital versé		
	665,964	—			
	726,664	—			
821,383	71	71	Fonds de réserve statutaire (Y compris la répartition de 1907)		
VII. Valeurs en nantissement.			Réserve supplémentaire		
			Soldé du bénéfice de 1907, report à nouveau		
	29,075	—	1,000,000		
	30,000	—	165,500		
59,076	—	1	68,000		
VIII. Comptes d'ordre.			6,895		
	13,860	60	1,240,395		
	5,305,293	42	5,305,293		

Annexes au bilan annuel du Crédit agricole et industriel de la Broye, au 31 décembre 1907.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1907.

		Emission	En caisse	En circulation
6,000	billets de fr. 100 =	fr. 600,000	20,400	579,600
4,000	" " " 50 =	" 200,000	5,500	194,500
10,000	billets	fr. 800,000	25,900	774,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en :
 162 comptes à 3% remboursables dans tous les cas dans les 8 jours et s'élevant à la somme de fr. 280,582.07

Annexe n° 4. Caisse d'épargne.

Nombre des déposants et conditions de remboursement.
 Le nombre des déposants au 31 décembre 1907 est de 1954 au 3 1/2% (4% à partir du 1^{er} juillet) pour fr. 1,298,586.71 remboursables après 8 jours.

Articles 9, 10 et 11 du règlement.
 Tout dépôt est engagé pour six mois à dater du premier versement. Les remboursements sont effectués les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, moyennant avertissement donné un mois d'avance pour les dépôts inférieurs à fr. 500 et de trois mois pour ceux de ce chiffre et au-dessus. L'établissement se réserve de ne pas user de cette faculté, si son encaisse le permet.
 Si un créancier désire être remboursé dans le moment même où il en fait la demande et sans en avoir donné l'avertissement préalable, l'administration de la caisse pourra ou refuser ce remboursement, ou l'effectuer moyennant une retenue de trois mois d'intérêt."

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Actif				Passif					
Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Nombre	Désignation	Nominal	Cours	Somme
Obligations.				Report					
<i>a. En dépôt à la caisse de consignation en couverture de l'émission de billets de banque.</i>				1,014,536 20					
	390 3 1/2% Chemins de fer fédéraux 1902, série B.E.F.	390,000	96.50	376,350		Banque hypothécaire de Thurgovie	10,000	100	10,000
	936 3% Canton de Fribourg 1892	168,000	85	142,800	10	Banque des Grisons, série L	10,000	100	10,000
	45 3 1/2% Canton de Neuchâtel 1902	45,000	93	41,850	20	Banque pour valeurs Transports, série A	20,000	97	19,400
	23 3 1/2% Canton de Soleure, 1889	23,000	94	21,620	4	Banque foncière du Jura, série R	4,000	93	3,720
	60 3% Royaume de Hongrie (Portes de fer)	M. 24,480	79 à 133	25,787 20	4	Société suisse d'industrie électrique, série III	4,000	95	3,800
					10	Société suisse pour valeurs Amérique-Nord	10,000	94	9,400
	Total			606,407 20	96	Société financière italo-suisse, 1902	48,000	100	48,000
<i>b. En possession de la banque.</i>									
	175 3 1/2% Chemins de fer fédéraux, série A.B.E.F.	175,000	96.50	168,875	25	Chemins de fer Central suisse, 1894	25,000	96	24,000
	60 3% Canton de Fribourg 1903	30,000	82	24,600	23	Chemin de fer St-Gothard, 1895, série X	23,000	96	22,080
	20 3 1/2% des Grisons, 1901, série B	20,000	94	18,800	4	série XIV	2,000	96	1,920
	15 3 1/2% de Neuchâtel, 1902	15,000	93	13,950	10	Chemins de fer Oberl. bernois, 1 ^{re} hypothèque	10,000	95	9,500
	10 3 1/2% " 1903	10,000	93	9,300	105	Chemin de fer Jura-Simplon, 1894	52,500	96	50,400
	23 3 1/2% " St-Gall, 1902, série XIV	23,000	93	21,390	80	Chemin de fer Sud-Est Suisse, 1 ^{re} hypothèque	15,000	98	14,700
	17 3 1/2% " 1902, série XV	17,000	93	15,810	20	Chemin de fer Martigny-Châtelard, 1 ^{re} hypoth.	10,000	98	9,800
	105 3% " Genève, 1880, à lots	105,000	103	108,150	10	Chemin de fer Schynige Platte, 1 ^{re} hypothèque	10,000	90	9,000
	11 3 1/2% Ville de Bulle, 1 ^{re} hypothèque	11,000	96	10,560	7	Société de navigation Neuchâtel-Morat	3,500	95	3,325
	4 3 1/2% Lausanne, 1902	2,000	93	1,860	10	Société des Chocolats Cailler, 1905	5,000	100	5,000
	104 3% diff. Communes fribourgeoises	5,200	96	4,992	3	Fabrique de sucre d'Aarberg, 1 ^{re} hypothèque	3,000	95	2,850
	18 3 1/2% Crédit foncier vaudois, 1896, série B	9,000	86	7,740	20	à lots, Canton de Fribourg, 1902	300	15	300
	2 3 1/2% " 1905, série F	2,000	94	1,880	24	à lots, Canton de Fribourg, 1898	480	15	360
	69 2% Banque de l'Etat de Fribourg	6,900	63	4,347	20	à lots, Ville de Fribourg, 1878	200	14	280
	8 4% Banque hypothécaire suisse, série A	8,000	96	7,680	Actions.				
	20 4% " " " B	20,000	96	19,200	39	Banque hypothécaire suisse	19,500	500	19,500
	22 4% " " " C	22,000	96	21,120	82	Banque nationale suisse	20,500	500	20,500
	2 4% " " " E	2,000	96	1,920	2	Tramways de Fribourg	400	100	200
	20 3 1/2% " " " F	20,000	90	18,000	22	Société Industrielle de la Broye	5,500	200	4,400
	13 3 1/2% " " " G	13,000	90	11,700	20	Caisse hypothécaire de Fribourg	10,000	555	11,100
	12 3 1/2% " " " J	12,000	90	10,800	100	Parts sociales du Moulin agricole à Lully	5,000	50	5,000
	A reporter			1,014,536 20		Actions			60,700
						Obligations			1,272,371 20
						TOTAL			1,333,071 20

Süddeutsche Kabelwerke A.-G. in Mannheim

Bilanz per 31. Dezember 1907

Aktiva				Passiva				
	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.
Kasse, Wechsel, Reichsbankguthaben			53,266	71	Aktienkapital		3,000,000	—
Effekten			42,444	75	Reservefonds		134,000	—
Beteiligung			10,000	—	Dispositionsfonds		200,000	—
Banken			85,334	52	Kreditoren		206,782	77
Debitoren			1,106,946	75	Kreditoren: Avalbürgschaften		112,533	44
Debitoren: Aval-Bürgschaften			112,533	44	Dividenden-Konto:			
Grundstücke			297,579	46	Nicht erhobene Dividende für 1906		480	—
Gebäude	729,253	22			Reingewinn pro 1907	424,866	61	
Ordentliche Abschreibung	50,453	22	678,800	—	Vortrag von 1906	4,855	28	429,721 89
Maschinen und Einrichtung, inkl. Lizenz	907,540	10			Hiervon: 5 % Reservefonds	22,000	—	
Ordentliche Abschreibung	54,540	10	853,000	—	Extra-Abschreibung auf Maschinen und Einrichtung inkl. Lizenz	100,000	—	
Waren laut Inventur			843,612	47	4 % Dividende	120,000	—	
					Tantiemen und Gratifikationen	63,000	—	
					4 % Super-Dividende	120,000	—	
					Vortrag	4,721	89	
						429,721	89	
			4,083,518	10				4,083,518 10

Gewinn- und Verlust-Konto per 31. Dezember 1907

Soll				Haben			
	Mk.	Pf.	Mk.	Pf.		Mk.	Pf.
An Handlungs-Unkosten-Konto			226,220	22	Per Vortrag		4,855 28
» Amortisations-Konto:					» Zinsen-Konto		8,487 42
Ordentliche Abschreibung auf Gebäude	50,453	22			» Waren-Konto:		
» » » Maschinen					Bruttogewinn nach Abzug aller Löhne und Betriebsspesen		747,592 73
und Einrichtung inkl. Lizenz	54,540	10	104,993	32			
» Bilanz-Konto: Saldo			429,721	89			
			760,935	43			

Der Dividendencoupon pro 1907 wird mit Mk. 80 (= 8%) ab heute bei den nachstehenden Zahlstellen eingelöst: Pflanzliche Bank, Ludwigshafen a. Rh., Frankfurt a. M., Mannheim und deren andern Filialen; Süddeutsche Bank, Mannheim und Worms; Du Pasquier, Montmollin & Cie., Neuchâtel, sowie bei unserer Gesellschaftskasse in Mannheim.

Mannheim, den 18. März 1908.

(768)

Süddeutsche Kabelwerke A.-G.

Der Vorstand:

B. Spielmeier. — Dr. Borel.

Fourniture de travaux de reliure

La reliure de Règlements d'exercice et de service et de Livrets de service et de fir est mise au concours.

Les intéressés peuvent se procurer les échantillons et les conditions de fourniture auprès de l'office soussigné. (710-)

Les offres doivent être adressées d'ici au 23 mars 1908 sous pli cacheté, affranchi et muni de la suscription « soumission pour travaux de reliure », au COMMISSARIAT CENTRAL DES GUERRES.

Berne, le 13 mars 1908.

Aktiengesellschaft

Neues Stahlbad St. Moritz

Die Herren Aktionäre werden hiemit zu der **Samstag, den 28. März 1908**, vormittags 11 Uhr, im **Grand Hôtel Bellevue au Lac in Zürich** stattfindenden

XVIII. ordentl. Generalversammlung

eingeladen.

Traktanden:

- 1) Vorlage des Geschäftsberichtes pro 1907.
- 2) Bericht der Rechnungsrevisoren.
- 3) Abnahme der Jahresrechnung pro 1907 und Décharge-Erteilung an die Verwaltungsorgane.
- 4) Beschlussfassung über die Verwendung des Betriebsergebnisses.
- 5) Neuwahl des Verwaltungsrates.
- 6) Wahl der Rechnungsrevisoren und deren Suppleanten.
- 7) Unvorhergesehenes.

Die Jahresrechnung und der Bericht der Rechnungsrevisoren liegen vom 20. März 1908 an auf dem Bureau der Direktion in St. Moritz (Hotel Albana) zur Einsicht der Aktionäre auf.

Gedruckte Jahresberichte und Eintrittskarten können ebendasselbst gegen schriftliche Angabe der Aktiennummern drei Tage vor der Generalversammlung bezogen werden. (531)

St. Moritz, den 11. März 1908.

Der Verwaltungsrat.

Schweiz. Metallurgische Gesellschaft - Basel

Telegramme: Plomblei Rümelinbachweg 10 (551) Telefon 1829

Bleiwolle

Bestbewährte Muffendichtung für Gas- u. Wasserleitungsröhren

Société des forces motrices de l'Avançon, Bex

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chestères

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale extraordinaire

pour **lundi, 30 mars courant**, à 3½ heures du jour, à l'Hôtel de Ville, à Bex, avec l'ordre du jour suivant:

Nomination de 3 membres du conseil d'administration en remplacement de Monsieur F. Genillard, décédé, et de Messieurs Vallicard et Pasche-Borel, démissionnaires. (683-)

Les cartes d'admission à cette assemblée sont délivrées à Bex, au siège social, sur présentation des actions, jusqu'au 28 mars au soir. Il ne sera pas délivré de carte le jour de l'assemblée.

Bex, le 12 mars 1908.

Le conseil d'administration.

Thurgauische Hypothekenbank

Dividenden - Zahlung

Nach Beschluss der Generalversammlung ist die Dividende pro 1907 auf 6% festgesetzt.

Die Auszahlung des Coupons 2 unserer Aktien erfolgt ab heute mit

Fr. 31.25

an unseren Kassen in Frauenfeld, Arbon, Kreuzlingen, Romanshorn und Weinfelden, sowie in

Zürich: bei der Schweizer Kreditanstalt;
Basel: bei den Herren A. Sarasin & Co.;
St. Gallen: bei den Herren Wegelin & Co. (594)

Frauenfeld, den 4. März 1908.

Die Direktion.

Zürcher Central-Molkerei

Die Generalversammlung vom 16. ort. hat die Dividende pro 1907 auf 4% festgesetzt und es kann der Aktien-Coupon Nr. 18 von heute an mit

Fr. 5.

bei der Tit. Eidgenössischen Bank A.-G. in Zürich eingelöst werden.

Zürich, den 17. März 1908. (731-)

Der Verwaltungsrat.

A vendre dans les environs de Montbéliard

(Doubs) Usine hydraulique de 20 chevaux. Grands bâtiments industriels et agricoles en état avec 4 hectares terrain attenant. Prix extraordinairement avantageux. (663.)

S'adresser à Abel Simendinger, à Héricourt, ou à Daugel, notaire, L'Isle sur le Doubs.